

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 21 janvier, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 janvier 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - CERBINO-BARBEROUX Sylvie – CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Pouvoirs de :
M. BERARD Maxime à M. FEUILLASSIER Stéphanie
M. CHARPIOT François à M. ARMANDIE Jean-Pierre
Mme COURT Sylvie à Madame HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume
M. FIORONI Stéphane à Mme. PORTEVIN Christine

Secrétaire de séance : Mme Lucie FEUTRIER

**OBJET : Service Enfance : Accueil de loisirs sans hébergement :
Demande de subventions**

N°20250121-15

Rapporteur : M. Lanoë

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

La commune de Guillestre offre un accueil de loisirs avec 68 places pour des enfants de 3 à 12 ans, les mercredis des périodes scolaires et environ 11 semaines de vacances scolaires.

L'accueil des mercredis et des petites vacances scolaires pour les 3-6 ans se fait au rez-de chaussée de l'école maternelle.

Ce bâtiment, datant de décembre 1983, est soumis à de fortes variations de chaleur du fait de la présence de grandes baies vitrées et puits de lumière, qui ne sont pas conçus pour limiter la surchauffe du bâtiment.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et compte tenu de la configuration du bâtiment, la commune prévoit d'améliorer le confort thermique du bâtiment par l'acquisition et l'installation de filtres UV et stores permettant de maintenir un certain confort thermique des espaces qui accueillent les enfants du centre de loisirs.

Une demande de subventions va être réalisée auprès de la CCSS05 et auprès du Département 05, tel est l'objet de cette délibération.

Monsieur le conseiller délégué ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la volonté de commune de Guillestre d'améliorer le confort thermique du bâtiment accueillant le centre de loisirs au rez-de-chaussée de l'école maternelle ;

CONSIDERANT l'appel à projet de la Caisse Commune de Sécurité Sociale des Hautes-Alpes ;

CONSIDERANT la politique du Département des Hautes-Alpes en faveur des communes au titre de la solidarité territoriale ;

VU l'avis du Bureau municipal du 6 janvier 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous ;

DEPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES	
Amélioration du confort thermique du centre de loisirs par la pose de store et de filtres UV au RDC du bâtiment	15 900 € HT	CCSS05 – 60%	9 540 €
		Département des Hautes-Alpes – 20%	3 180 €
		Autofinancement – 20%	3 180 €
TOTAL	15 900 €	TOTAL	15 900 €
		TVA (commune)	3 180 €

- **SOLLICITE** les subventions conformément au plan de financement, à savoir la CCCSS05 à hauteur de 60% soit 9 540 €, le Département à hauteur de 20% soit 3 180 €.
- **CHARGE** Madame le Maire de signer toutes les conventions et documents afférents au projet et à la demande de subvention.
- **INSCRIT** les dépenses et les recettes au budget prévisionnel 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 23 janvier 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 23 janvier 2025
Publié le : 23 janvier 2025